



91 avenue des Semis  
172001 Royan

[lesamisduparc17@orange.fr](mailto:lesamisduparc17@orange.fr)

[www.amisduparcroyansaintgeorgesdedidonne.fr](http://www.amisduparcroyansaintgeorgesdedidonne.fr)

Royan, le 14 août 2013

### Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 août 2013

Le Président D. Bomtemps ouvre la séance en remerciant de leur participation les autorités Municipales de Royan et de Saint-Georges-de-Didonne.

Monsieur D. Bussereau, Président du Conseil Général de Charente Maritime, retenu par d'autres engagements est excusé de son absence

La ville de Royan, représentée par Monsieur Didier QUENTIN, Député –Maire, Monsieur Bernard GIRAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Pascal REVOLAT, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme et aux permis de construire,

La ville de Saint-Georges-de-Didonne représentée par Monsieur Jean Marc BOUFFARD Maire, Monsieur FOURNIER 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur VANDERMEEREN Adjoint en charge de l'urbanisme, Madame Bernard Adjointe en charge de l'environnement.

Monsieur J.-P. Tallieu, Président de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA), est représenté par Monsieur Giraud, Vice -Président, également 1<sup>er</sup> Adjoint à la mairie de Royan.

Le Président D. Bomtemps regrette que le Président de la CARA n'ait pu être présent en personne. Monsieur B. Giraud excuse l'absence de Madame M.-N. Peltier, Adjointe aux travaux pour Royan, retenue par des obsèques.

Environ 180 personnes sont présentes dans la salle, soit :

. pour l'Association : les membres du Conseil d'Administration, les adhérents

. pour les municipalités et la CARA : des conseillers municipaux et des représentants des services

Le Président rappelle que notre Association, qui compte 450 familles, dont 300 sont aujourd'hui à jour de cotisation, a pour objectifs la protection de l'environnement de notre quartier du Parc à laquelle elle veille en contact avec les services officiels de nos deux mairies, et qu'elle n'a aucune vocation politique. Dans un souci d'efficacité, les questions et remarques de nos adhérents sont transmises avant l'Assemblée Générale à la mairie concernée.

Le président signale la mise en fonction du « site internet » de l'Association, accessible à tous nos membres (identifiant : adherent1, mot de passe : adherent1).

#### **1) Rénovation de la promenade de la Grande Conche**

Monsieur D. Quentin, Député- Maire de Royan, citant sa réponse écrite aux questions diverses qui lui ont été transmises par l'Association, confirme la rénovation du tronçon Mirado-Tiki à l'automne 2013 il ajoute : « quoiqu'il en soit, je veillerai personnellement à ce que toute la réhabilitation de la promenade Garnier soit terminée en 2014 » donc Lido/Riveau. Un appel d'offres pour cette tranche va être lancé. Un 2<sup>ème</sup> appel d'offres sera lancé début 2014 pour la réalisation Lido/Riveau.

Sachant que d'autres travaux sont prioritaires dans la ville, il insiste cependant pour une coordination avec le Maire de Saint-Georges-de-Didonne, Monsieur J.M. Bouffard, en particulier pour la voie cyclable, Ce dernier rappelle que le Président du Conseil Général de Charente Maritime s'est engagé pour une participation notable au financement de cette rénovation, il espère aussi éviter de passer par une enquête publique. Les arbres actuels seront conservés, le parapet aussi, et la piste cyclable alignée. Les travaux pourraient être réalisés en 2015. Les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement qui relève de l'autorité de la CARA, pourront être réalisés en 2014. Mais la rénovation des circuits d'assainissement est un préalable, qui relève de l'autorité de la CARA. Monsieur D. Quentin remercie Monsieur J.M. Bouffard pour son esprit de coopération, et trouve la partie « Saint-Georgeaise » de la Grande Conche mieux éclairée et demande à ses services de revoir ce problème d'éclairage en terme de sécurité.

Le Président signale que sur environ 200 à 300 m la partie rénovée de la promenade cycliste est bosselée. Un membre demande quels sont les recours de la ville pour des malfaçons comme les fissures sur la partie rénovée du boulevard Garnier. Monsieur Degouy, Directeur des Services Techniques de la mairie, répond que l'obligation de résultats porte sur un an, et qu'ainsi on a obtenu une reprise des travaux sur l'avenue Daniel Hedde. Il en sera de même après la saison pour la partie concernée du Boulevard.

Monsieur D. Quentin déplore les dégradations que le « Club Mickey » a subies, et indique qu'il a reçu de Madame le Préfète de Charente Maritime la demande de « déconstruire » (sic) les bâtiments du café restaurant du Lido (et du côté de Saint-Georges-de-Didonne, « Cazuela » et « Réserve »). Une pétition pour la défense de ces établissements, qui ne sont pas des « paillottes », est très souhaitable. Monsieur J. M. Bouffard soutient également le maintien de ces établissements dans leurs structures actuelles.

#### **2) Travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux**

Monsieur J.M. Bouffard note qu'avec 90 km. de trottoirs et 40 km. de voirie, ayant une durée de vie de 50 ans, il procède à des réparations et à des rénovations, en liaison avec l'ensemble des concessionnaires de réseaux. Bien des ouvrages sont en fin de vie, mais il n'envisage pas de travaux de grande ampleur sur le parc de Vallières. Pour la rue des Trembles, l'assiette foncière a fait l'objet d'une signature le 21 juin, les travaux seront entrepris en 2014. L'avenue du Général de Gaulle est également prévue dans le programme avec début des travaux fin 2013. Le projet a été présenté et discuté avec les riverains – certaines améliorations demandées ont été retenues. Enfin, Monsieur J.M. Bouffard rappelle l'obligation d'avoir supprimé les branchements de canalisations en plomb avant la fin 2013 (décision connue depuis 15 ans !) : il en reste 1700 à Saint-Georges-de-Didonne, dont 84 avenue du Général de Gaulle (soit un coût de 84.000 €).

Monsieur D. Quentin déclare qu'à Royan, il y a 180 km de voirie, et le double en trottoirs. Une population âgée, pour 60%, de 60 ans et plus, demande une bonne qualité des trottoirs. Mais « on ne peut pas tout faire en même temps » ! Avenue de Vallières, les travaux vont être finalisés jusqu'au Bd Garnier. A ce sujet, Monsieur D. Quentin déplore que la Compagnie des Eaux de Royan (CER) n'y soit pas intervenue. Monsieur Tricaud, Directeur Général Adjoint des Services, déclare que sur les 6500 branchements en plomb que la ville comptait, il en reste 1500 à 1600 à remplacer.

Un autre membre (Monsieur Fleury) annonce qu'il envoyé à la Mairie une pétition concernant l'alimentation actuelle par les réseaux côté avenue du Parc des maisons qui bordent la façade de mer. Monsieur D. Quentin promet une réponse de la mairie. Il rappelle aussi que l'implantation des réseaux est de la responsabilité d'ERDF, pas de la ville ; par ailleurs, le programme pluriannuel comprend l'enfouissement d'un tronçon de l'avenue des Semis (avenue de l'Atlantique-Rond-Point).

#### **3) Révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur J.M. Bouffard dit accélérer le processus de révision, engagé en 2008, pour aboutir à la fin de cette année, et note qu'il doit tenir compte des exigences de l'Etat. Parmi les tâches : finaliser la cartographie des zones, revoir l'écoulement des eaux pluviales vers la mer, voir le problème de l'emplacement des ateliers municipaux, actuellement en Centre Ville. Monsieur G. Vandermeeren, adjoint à l'urbanisme, précise que la zone UDV du Parc devrait être étendue jusqu'à l'avenue L. Barthou.

Pour Royan, P. Revolot, adjoint à l'urbanisme, annonce le remplacement de la notion de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP, dont notre quartier fait partie), par celle d'Aire de mise en Valeur du Patrimoine (AVAP) ; ce changement fait suite au « Grenelle II de l'environnement », en ajoutant un volet « environnement et développement durable » au règlement actuel. Une réunion publique en juin a permis de formuler un diagnostic précis de la situation présente. La Commission municipale chargée de suivre le processus comprend des membres des associations (dont Monsieur J. Guesdon pour la nôtre).

Monsieur D. Quentin rappelle à cette occasion le classement de Royan comme « Ville d'Art et d'Histoire », et celui des « 4 fleurs ». Il souhaite créer un prix pour les plus belles restaurations. Incidemment, le futur acheteur des 2 « châteaux » de l'école de La Clairière se dit prêt à une restauration. Pour terminer, Monsieur D. Bomtemps rappelle les termes de la réponse de la mairie au sujet du terrain des anciens bureaux EDF /GDF : la commission AVAP examinera son inclusion dans la zone concernée.

#### **4) Charte « Terre Saine » à Saint-Georges-de-Didonne**

Monsieur J. M. Bouffard précise que la commune a pris un retard de 3 mois dans l'entretien des trottoirs. Madame E. Bernard, adjointe à l'environnement, signale un problème pour l'entretien des trottoirs recouverts de gravillons, qui devra être résolu par l'emploi d'une machine de nettoyage thermique. S'agissant de la maîtrise des herbicides, le Maire note que l'objectif de réduction de 50% en 2015 a été largement dépassé, puisqu'on est à 70% de réduction dès 2013, ce qui s'apparente davantage à un abandon de l'entretien qu'à une gestion.

#### **5) Eaux de baignade**

Monsieur D. Bomtemps note les promenades de chiens sur la plage matin et soir.

Y a-t-il verbalisation ? Il faudrait afficher le tarif des amendes et le nombre de verbalisation. Monsieur D. Quentin répond qu'il se veut intraitable sur ce point. Le maintien du classement des plages en « A » est à ce prix ; il donne fréquemment des instructions à la Police Municipale à ce sujet (l'amende est de 11 €). Monsieur B. Giraud développe le problème de pollution du Riveau de Vallières : en particulier odeurs signalées entre la route de Bordeaux et l'avenue des Ecurieuls. On aurait pu avoir une grave pollution de la plage de Vallières. Pour éviter une chasse de l'eau du Riveau à marée basse, on a fermé la vantelle sur la plage ; on a fermé le poste des eaux usées route de Maisonfort, et la Compagnie des Eaux de Royan (CER) va procéder (à partir du 7 août) au pompage du Riveau vers le réseau assainissement puis station d'épuration.

#### **6) Nettoyage des plages**

Monsieur J. Bouffard rappelle que les déjections canines ne doivent pas être jetées dans les bouches d'égout, raccordées au réseau pluvial. Demande que les maîtres se munissent d'une « toutounette » dès qu'ils sortent avec leur chien. Il a pris rendez-vous avec Monsieur Tallieu au sujet de la pollution du Riveau qui dure déjà depuis 7 jours (1 août) J.-M. Fournier, premier adjoint, déclare qu'un arrêté municipal a été pris en juin, et que la police municipale procède à des opérations de contrôle sur la plage.

Monsieur B. Giraud signale que des riverains évacuent leurs « déchets verts » dans le Riveau, et ils ont été identifiés.

#### **7) Equipement des plages**

En réponse à Monsieur D. Bomtemps, Monsieur D. Quentin annonce que le tapis de plage pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) devant l'avenue de Vallières sera installé rapidement. La question d'une douche de plage à cet endroit est à l'étude. Un membre demande l'installation de deux places de parking PMR au même endroit. Monsieur D. Bomtemps signale le besoin de 2 bancs vers l'accès au Lido. M. Tricaud nous informe que ceux-ci ont été commandés. Enfin, un membre déplore l'ensoleillement constant des bancs en façade de mer.

#### **8) Frelon asiatique**

Monsieur B. Giraud rappelle les coûts élevés de la campagne de destruction 2012 (aide de 50 € par nid pour 2013 sur Royan et St Georges). Au sujet de la démoustication, Monsieur D. Quentin demande que l'on ne déverse pas de produits, très nuisibles à l'ostréiculture.

#### **9) Paysage arboré**

Le P. Révolat déclare transmettre désormais au Procureur de la République les infractions constatées aux règles d'abattage des arbres de haute tige. Monsieur D. Quentin, qui a déjà refusé une autorisation d'abattre dans notre quartier, soutient qu'il faut garder nos arbres, en dépit des craintes injustifiées de certains riverains.

Monsieur J. Tribalat, président d'honneur de notre association, déplore la prolifération de bambous autour de la pièce d'eau où débouche le Riveau, en façade de mer. Monsieur D. Bomtemps lit alors la réponse de la mairie, qui s'appuie sur les qualités de la roselière pour filtrer et épurer les eaux du Riveau en amont de son embouchure. Une fauche annuelle est cependant prévue, si nécessaire. Monsieur J. Tribalat s'inquiète tout de même de la « progression géométrique » du nombre de ces végétaux, position confirmée en détail par Monsieur B. Giraud.

#### **10) Marché du Parc** (voir travaux réalisés dans le rapport moral)

Monsieur D. Bomtemps signale que le ravalement du Marché va être réalisé, les crédits ont été votés. Le plan du quartier situé derrière l'horloge sera changé d'ici à la fin du mois. Au sujet des conteneurs enterrés, Monsieur D. Quentin signale que l'appellation « ordures ménagères » sur un conteneur est fallacieuse, car il est réservé aux seuls commerçants du Marché. L'amélioration de la signalétique fait partie des efforts de promotion du Marché, le P. Révolat regrette cependant l'installation d'un « totem » prévue en façade de mer. Pour terminer, Monsieur D. Bomtemps informe que les commerçants vont installer une sonorisation.

#### **11) Sacs pour déchets végétaux**

On rappelle que la CARA refuse pour le moment d'autres sacs que ceux en papier renforcé. Monsieur B. Giraud constate l'encombrement de la déchetterie par les apports de ces déchets. Il souhaite installer un centre de compostage. Monsieur J. M. Bouffard trouve les sacs en plastique comme ceux de la région parisienne assez résistants, et réutilisables ; il en parlera à la CARA. Dans la salle, Monsieur J. Tribalat a dénoncé l'action "sacs papier" comme anti économique et anti écologique (destruction de forêts) et a demandé d'agir pour obtenir le maintien de l'utilisation actuelle des poubelles en plastique des propriétaires en lieu et place des sacs poubelle... par ailleurs, il a rappelé que l'on avait généralisé l'utilisation des poubelles en plastique pour les déchets ménagers (poubelles vertes) et divers (poubelles jaunes)

Les conteneurs actuels sont le plus souvent des poubelles sans couvercles (achetées par les habitants) qui permettent aux ramasseurs de voir d'un seul coup d'oeil qu'il s'agit bien uniquement de déchets verts. Ces contenants donnent entière satisfaction. Il est donc urgent de ne rien changer, d'autant plus que cette solution n'entraîne aucune dépense supplémentaire.

#### **12) Divers**

Monsieur D. Quentin n'a toujours pas de réponse de l'Agence Nationale des Fréquences au sujet du niveau de champ électromagnétique créé par les antennes du toit de la Grande Hune. Il a signalé l'interruption occasionnelle du signal TNT dans le quartier, il est aussi en attente d'une réponse de Télédiffusion de France (TDF). Le Conseil Général va réparer l'horloge du Collège E. Zola pour la Toussaint 2013.

Au sujet de l'achat de mobilier urbain, le Docteur P. Révolat annonce qu'il est traité par un groupe de travail, tous les quartiers n'ayant pas le même type d'architecture. Monsieur D. Bomtemps demande l'interdiction d'une bande de stationnement de voitures avenue E. Zola, pour améliorer la visibilité du stop au carrefour de la Poste Annexe, les travaux ont été réalisés. Il signale ensuite les travaux prévus pour surélever la maison paroissiale située à l'arrière de l'église Notre Dame du Parc : une surélévation modeste, portera cette construction à une hauteur de 6 mètres, et permettra d'accueillir 2 salles de réunion et des bureaux. La surface ainsi créée sera de 143,03 m<sup>2</sup>. De plus cet ensemble fera l'objet d'une mise en conformité avec les règles d'accessibilité et de sécurité. Monsieur D. Quentin propose l'installation de panneaux pour expliquer les travaux de la ville.

Toilettes publique du Paradou : le nouvel équipement, mieux approprié au site, est installé et mis en service. Le WC public ouvert (accès aux PMR) du Paradou est transféré au « skatepark ».

Pour terminer, Monsieur D. Quentin a envoyé une lettre à Monsieur Philippe Martin nouveau Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie, s'inquiétant du projet de concession minière à l'embouchure de la Gironde. Il s'agit d'extraire des fonds marins 13 millions de m<sup>3</sup> de granulats sur les 30 années à venir, projet qui risque de détériorer les grands équilibres naturels et écologiques.

**13)** Avant de quitter notre réunion, Monsieur D. Quentin souhaite vivement remercier, outre le Président actuel, et ceux qui l'ont précédé, toujours dans un esprit de coopération et jouant le rôle « d'aiguillon » envers la municipalité.

Monsieur J. M. Bouffard reste à la disposition des habitants du quartier, tout en appréciant le relais que constitue notre association.

**14)** Un membre du Conseil d'Administration, Monsieur C. Moreau, dont le mandat est échu, est candidat au renouvellement. Celui-ci est accepté à l'unanimité

**15)** Le rapport moral de l'exercice écoulé (annexe 2) est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

**16)** Le Président présente le rapport financier (annexe 3). Avec le budget prévisionnel, ce rapport est approuvé à l'unanimité moins une abstention. Le Président remercie le Trésorier pour la mise en œuvre du nouveau logiciel de comptabilité.

#### **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 août 2013**

L'Assemblée Générale Extraordinaire avait pour but de ratifier le projet de modification des statuts de l'Association, projet présenté en annexe de la convocation à cette réunion. Le quorum de membres présents et /ou représentés nécessaire à ce vote est de 259, sur 305 membres à jour de leur cotisation, soit 85 %. Un membre regrette que les anciens statuts n'aient pas été présentés à nouveau, de façon à apprécier le projet de modification. Ces anciens statuts sont donc reproduits en annexe. Le Président procède donc au vote. Les nouveaux statuts sont ratifiés à l'unanimité moins une abstention. Monsieur D. Bomtemps clôture ensuite la réunion, en invitant les participants à prendre ensemble le « verre de l'amitié ».